

sont chassés, les charges de la guerre se font sentir; Charles-le-Sage rappelle les trésors du peuple exilé. Ce règne ressemble donc à tous les autres, et Charles s'en serait allé comme ses prédécesseurs, s'il n'eût signalé sa mort par la suppression des impôts. L'approche du trépas est donc bonne à quelque chose.

Les hommes du pouvoir réprouvèrent bientôt ces dernières dispositions de Charles V; l'oncle et régent de Charles VI, signala sa puissance par d'énormes impôts dont il écrasa le peuple; peut-être les Juifs durent-ils à cette cupidité l'ombre du repos qu'il leur fut permis de goûter dans les premières années de ce règne. Je trouve plusieurs dispositions législatives déterminant à cette époque l'état civil des Juifs dans notre ville. Comme sous le règne précédent, la colonie israélite fut tenue à supporter les frais de garde de Lyon dans des proportions égales aux charges des autres habitants; mais le capitaine de la ville crut pouvoir, ainsi que les autres dépositaires de l'autorité, tourmenter et pressurer les Juifs à son profit. Charles VI, débarrassé de son régent, gouvernait alors par lui-même, et sa raison lui permettait encore d'avoir une volonté ferme autant que droite. Qu'il me soit permis de rapporter ici la lettre écrite par ce prince au bailli de Mascon, tenant alors son siège de justice dans notre ville; cet acte pourra nous éclairer sur le véritable caractère de Charles, et doit servir de pièce importante dans la justification d'un règne qui devint ensuite si fatal aux Juifs. Voici la traduction de cette épître donnée par Ménestrier :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français, au bailli de Mascon ou à son lieutenant, salut : les consuls et habitants de Lyon nous ont fait de grosses plaintes, de ce qu'ayant fait un traité avec le capitaine que nous avons établi dans ladite ville, pour une certaine somme d'argent qu'ils lui devaient pour ses gages, dont ils étaient d'accord avec lui, et au-delà de laquelle il ne peut ni ne doit exiger quoi que ce soit; cependant ledit capitaine a tâché de tirer des